

Éléments de réponses au renchérissement des prix des produits de grande consommation

Février 2022

1. Rappel de contexte

A la fin de l'année 2019, le monde a été ébranlé par l'avènement de la pandémie de la COVID-19 qui a entraîné l'économie mondiale dans une impasse aux conséquences socioéconomiques désastreuses ; celles-ci s'étant soldées par un ralentissement, voire une rétraction de la croissance économique.

Pour y faire face, la plupart des pays ont adopté et mis en œuvre des plans de relance qui ont permis de placer à nouveau les différentes économies sur les sentiers de la croissance. Ainsi, la Banque Mondiale prévoit pour 2021, un taux de croissance mondiale de 5,6%. Toutefois, cette reprise est malheureusement accompagnée par une flambée des prix.

Pour le cas du Burkina Faso et à titre illustratif, les prix du mil, du sorgho blanc et du maïs ont connu au troisième trimestre 2021, une augmentation respectivement de 13,26%, 14,51 % et de 31,04% par rapport à 2020. Cette hausse affecte significativement le bien-être des consommateurs et de ce fait l'intervention de l'Etat est nécessaire.

C'est en cela que cette hausse des prix a suscité la prise de mesures visant à atténuer ses effets.

2. Les facteurs explicatifs de la flambée des prix

La pandémie de la COVID-19, en désorganisant les chaînes de production et de transports au niveau mondial, s'est traduite par un net renchérissement des coûts de transports. En effet, après des mois de paralysie, le trafic maritime à l'échelle internationale a subi les conséquences d'une reprise croissante de l'activité qui s'est soldée par la rareté des conteneurs, la surcharge des bateaux et la flambée des coûts du fret qui a ainsi connu une hausse vertigineuse en passant de 800 dollars US en mars 2019 à 6500 USD en août 2021 pour les routes maritimes Asie/Europe/USA/Afrique.

En outre, avec l'avènement de la pandémie, la demande de transport par conteneur a augmenté en raison de l'accroissement des flux commerciaux maritimes tenant du fait de l'assouplissement des mesures de confinement et de la mise en routes des plans de relance nationaux aux quatre coins du monde.

Un autre fait marquant est la pénurie de matières premières liée à une explosion de la très forte demande des grands pays producteurs, ce qui a pour conséquence les augmentations des prix fournisseurs ainsi que la longueur des délais de livraison.

Enfin, des données de suivi des bateaux de Projet 44 qui est la première plateforme de visibilité avancée au monde pour les expéditeurs et les prestataires de services logistiques révèlent une augmentation des retards sur la plupart des voies fortement fréquentées.

3. Les mesures de mitigation

Il sied de rappeler que le Burkina Faso importe près de 70% de sa consommation alimentaire selon les statistiques de la FAO étant donné que les productions agricoles et industrielles du pays ne couvrent pas tous les besoins alimentaires. Il faut donc obligatoirement importer pour combler ce déficit. C'est ce qui explique qu'à chaque choc exogène enregistré au niveau mondial en lien avec le coût des transports ou des matières premières, le Burkina Faso subit une flambée des prix des produits alimentaires. Pour y faire face, un certain nombre de diligences et d'actions conjoncturelles et structurelles ont été engagées à plusieurs niveaux.

3.1. Les mesures conjoncturelles

3.1.1. Les actions en cours de mise en œuvre

L'une des actions fortes entreprises par le Gouvernement a été d'œuvrer à assurer la disponibilité des Produits de Grande Consommation (PGC) et la surveillance accrue du marché. A ce niveau, les différents corps de contrôle sont à pied d'œuvre sur le terrain et intensifient au jour le jour les actions de contrôle des prix réglementés, des stocks, de la qualité et de la métrologie des PGC.

En outre, il a été intensifié la sensibilisation des commerçants sur le respect de la réglementation économique.

Au niveau de la SONAGESS, 208 points de vente ont été ouverts et approvisionnés pour une quantité totale évaluée à 15 559 tonnes, nonobstant les difficultés liées à l'inaccessibilité de certaines zones du fait de l'insécurité et de routes impraticables.

Aussi, les Gouverneurs ont été mis à contribution pour fixer les prix de vente des céréales locales dans leurs ressorts respectifs de compétence.

Par ailleurs, au-delà de la mesure qui avait été prise pour suspendre la délivrance des Autorisations Spéciales d'Exportation (ASE) des céréales locales afin d'éviter leurs sorties du territoire national, une mesure supplémentaire a été prise pour suspendre les ASE dont la validité était toujours en cours. Cette mesure a permis de saisir 3 840 tonnes de céréales qui étaient destinées à l'exportation.

Enfin, face à l'immensité de la tâche et des besoins en ressources humaines, 433 agents du MICA ont été assermentés pour renforcer la capacité des corps de contrôle.

3.1.2. Les actions engagées

Pour parer à la flambée des prix des PGC, le Gouvernement a entamé le renforcement des capacités logistiques des structures de contrôle en termes de mobilité pour permettre le déploiement effectif des agents de contrôle sur toute l'étendue du territoire.

Par ailleurs, le Gouvernement s'emploie à la poursuite des approvisionnements des 391 points de vente de la SONAGESS et des initiatives sont également entreprises pour la réalisation des ventes sur camion dans certaines communes non couvertes par des points de vente.

Enfin, des efforts sont constamment consentis pour faciliter davantage le dédouanement rapide afin de permettre un approvisionnement diligent du marché en produits importés.

3.2. Les actions structurelles engagées

Des solutions structurantes ont été engagées en vue d'accroître la production nationale et faciliter la disponibilité et l'accessibilité des PGC :

- l'opérationnalisation de l'Initiative Présidentielle Produire un (01) million de tonne de riz ;
- l'amélioration de l'accessibilité aux variétés à haut rendement et l'adoption d'itinéraires techniques performants ;
- la promotion d'une mécanisation agricole intensive et le soutien à la modernisation des infrastructures de production et de stockage ;
- la poursuite du processus d'opérationnalisation du projet de mise en place d'une centrale d'achat des PGC dont l'étude de faisabilité est disponible ;
- la conduite d'actions de concertation pour l'aboutissement de la loi portant organisation de la commercialisation et la transformation des produits des filières porteuses au Burkina Faso ;
- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Industrialisation et du Plan d'Industrialisation accélérée (PIA) ;
- l'implémentation du Programme « Une Région une unité de transformation agroindustrielle » avec la maturation en cours d'un portefeuille de projets pilotes grâce à l'accompagnement des institutions financières de l'Etat dont le FBDES ;
- l'accélération de l'implémentation du Projet de Renforcement du Capital Productif des Petites et Moyennes Entreprises (PRCP-PME).

Pour soutenir la compétitivité des entreprises, des réflexions ont été entamées pour explorer les possibilités de réduction du coût de l'énergie pour les unités de transformation industrielles.

Enfin, des réflexions sont en cours pour la création de zone franches logistiques sous-douane pour permettre aux importateurs de constituer des stocks plus importants et ne pas jouer sur leurs besoins en fonds de roulement.